

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

#FranceSolidaire

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté :

Ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt 2021
pour la labellisation « Point conseil budget ».

L'appel à manifestation pour la labellisation de 100 PCB supplémentaires est désormais ouvert sur l'ensemble du territoire national du 16 juin au 30 juillet 2021 à minuit (heure de France hexagonale).

En région Île-de-France, les candidatures doivent être transmises à la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) **par le biais de la plateforme numérique démarches simplifiées**. Un lien vers la démarche est mentionné en bas de cette page.

Les candidatures devront respecter le cahier des charges consultable via le lien suivant :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_de_charges_2021.pdf

La généralisation des Points conseil budget (PCB) figure parmi les mesures emblématiques de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La démarche de labellisation des PCB a été lancée le 8 avril 2019 lors du premier comité de pilotage national, présidé par François Soulage.

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget ?

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Le gouvernement a annoncé la labellisation de **500 PCB d'ici 2022** avec pour chaque structure labellisée un financement de **15 000 € par an**. 400 structures ont été labellisées en 2019 et 2020, **100 nouvelles structures vont recevoir le label en 2021**.

Le label Point conseil budget

Pour être labellisé, le PCB doit mettre en œuvre les actions suivantes : **accueil, écoute et information, accompagnement budgétaire et accompagnement à la procédure de surendettement**.

Il s'engage notamment à :

- suivre une formation comprenant **un socle thématique commun**
- renseigner **un rapport d'activité annuel**
- s'inscrire dans **le maillage territorial** pour l'accès aux droits et l'inclusion bancaire.

Certains PCB interviennent également auprès des créanciers locaux.

Pour bénéficier du label « Point conseil budget », toutes les structures doivent déposer une candidature selon les modalités précisées au cahier des charges. **Seules les structures retenues peuvent utiliser le label PCB.** Pour la région Ile-de-France, 8 PCB pourront être labellisés en 2021.

Les dossiers des candidats de la région Ile-de-France sont à déposer sur la plateforme démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pcb-2021-idf>

Plus d'information sur le [site du Ministère de la Santé et des Solidarités](#)

Pour plus de renseignements et pour consulter la Boîte à outils PCB,
rendez-vous sur mesquestionsdargent.fr